

Le droit à la culture

La culture n'est pas un simple « divertissement » : au même titre que l'emploi, le logement, la santé, elle est un besoin social. Elle est porteuse des espoirs, des contradictions, des conflits de la société : elle crée du lien, elle participe à l'émancipation individuelle et collective. Selon la belle formule de Marcuse, « L'art ne peut pas changer le monde, mais il peut aider à la prise de conscience de ceux qui veulent le changer. » La culture ne se réduit pas aux seules industries culturelles, si dominantes soient-elles. Vivante, elle naît d'abord de besoins individuels et collectifs de s'exprimer, dans les structures existantes - institutionnelles, associatives... - comme dans la rue. Elle n'est pas non plus réductible aux arts constitués : les nouveaux médias, le design, la mode ou encore la gastronomie mettent en jeu des processus créatifs qui participent de la culture et qui, à ce titre, devraient être accessibles à tous. La culture n'est pas un « supplément d'âme », ni un pseudo-remède à la « fracture sociale ». L'accès aux œuvres comme l'accès à la formation artistique et aux pratiques créatives sont des missions de service public. Ils doivent être garantis pour tous et toutes, sur les lieux de travail, dans les quartiers, villes et régions.

Or aujourd'hui, le droit à la culture n'est pas respecté.

Parce que la production culturelle est régie par la loi du profit. Le résultat : une culture démagogique et uniforme est martelée au public, considéré comme un ensemble de consommateurs tout juste bons à payer, à des tarifs prohibitifs pour les catégories les moins favorisées.

Parce que les politiques publiques sont très en deçà des enjeux. Le budget du ministère de la Culture est en baisse ; l'État précarise les artistes, et se désengage en reportant le coût de la culture sur les collectivités locales. Si certaines ont les moyens et la volonté de soutenir les activités culturelles, pour d'autres, ce sont des cinémas, des théâtres, des musées, des bibliothèques, des festivals qui disparaissent. Le recours au mécénat privé et au sponsoring se développe. Parce que la culture reste enclavée. L'envie de culture, ça se cultive. Ce qui n'est pas le cas quand l'enseignement des arts à l'école, réduit à la portion congrue, reste très inégalitaire ; quand les publics les plus en difficulté se sentent exclus de certaines activités culturelles, même gratuites ou peu coûteuses.

C'est pourquoi la LCR défend les propositions suivantes :

> Développer un véritable service public de la culture. Elle doit être rendue accessible à tous, ce qui suppose des moyens. Ceux-ci doivent être augmentés, aux plans national et local. Le budget du ministère de la Culture a rarement atteint 1% du budget de l'État, ce qui est dérisoire. Nous défendons une politique culturelle ambitieuse, pour retisser un maillage culturel sur l'ensemble du territoire.

> Défendre une autre conception de l'audiovisuel public. La publicité doit être bannie des chaînes et radios publiques, dont le financement doit être augmenté ; la redevance doit être progressive, et non rester un impôt injuste comme la TVA. Il faut refuser la course à l'Audimat, et inverser le cours actuel qui veut que la production de programmes soit confiée de plus en plus à des prestataires privés. Service public de la culture ne signifie pas culture d'État : la gestion des outils culturels doit être assurée par des collectifs associant professionnels et usagers. Ce qui ne doit pas empêcher, bien au contraire, une politique

publique visant à accorder aux structures locales les dotations nécessaires, à rebours de la logique actuelle de la régionalisation.

> Garantir l'accès à la formation et à la pratique artistiques. À l'école, il faut revaloriser les enseignements artistiques, et surtout accorder une égalité de moyens entre les établissements. Plus généralement, chacun doit avoir accès à une pratique artistique, quels que soient ses revenus : les conservatoires, les musées, les médiathèques, les cours municipaux, les ateliers d'écriture doivent être gratuits. Il faut encourager les pratiques amateurs en multipliant les lieux d'accueil (salles de répétition, lieux d'exposition, etc.).

> Défendre et améliorer le statut des travailleurs de la culture. C'est-à-dire leur assurer une stabilité matérielle et une protection sociale. Réformer la Maison des Artistes et assurer aux plasticiens une véritable protection sociale, abroger le protocole de juin 2003 sur l'assurance-chômage des intermittents, revenir à une annualisation sur 507h sur 12 mois pour 12 mois d'indemnisation sans délai de carence, aucun revenu en-dessous du SMIC pour les artistes, interprètes et techniciens du spectacle.

> Pour une licence "égale" !. Les changements de pratique et d'accès à la culture, par les nouvelles technologies sont aujourd'hui une réalité. La pénalisation et criminalisation des internautes n'est pas une solution. Abrogation de la loi DADVSI. Il faut instaurer un véritable système de répartition des droits, financé par une taxation sur les bénéficiaires des principaux groupes de l'internet et de l'entertainment, qui permettrait à la fois l'accès à la culture au plus grand nombre et une juste rémunération des artistes et interprètes.

> Défendre la diversité culturelle et la liberté d'expression. Les réseaux alternatifs de diffusion des œuvres (friches et squats artistiques, médias associatifs...) doivent être développés et soutenus, pour offrir une plus grande diversité et permettre à toutes les formes artistiques de trouver leur public (ce qui passe notamment par une réforme du FSER en ce qui concerne les radios libres par exemple). Contre la censure et l'ordre moral, la liberté d'expression des artistes doit être protégée, au même titre que l'expression de chacun.

Au-delà de ces propositions immédiates nous défendons l'idée que les arts et la culture doivent pleinement s'inscrire dans la vie sociale, et non être enfermés dans les espaces qui leur sont dédiés aujourd'hui. S'il ne nous appartient pas de dire ce que devrait être « la culture » dans la société pour laquelle nous nous battons - la création est et sera toujours enjeu de débats et de conflits -, nous savons au moins autour de quelles exigences elle doit s'articuler. La liberté de création : parce que l'expression artistique est aussi là pour déranger, pour subvertir. La liberté de diffusion : parce que la rémunération des professionnels doit être pensée hors de la privatisation de la culture. La liberté d'accès : parce que les barrières, financières et sociales, qui séparent le public des artistes doivent être abattues. L'échange et l'enrichissement mutuel : parce que le confinement de bien des cultures minoritaires ou extra-occidentales, dont la découverte est réservée à quelques « amateurs éclairés », est un appauvrissement pour tous. Enfin, la pleine démocratie : parce que la politique culturelle doit d'abord se décider au plus près des populations, dans le débat entre publics et producteurs de culture.